

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2019
Publication : 18/02/2019

GRUPEMENT LOGISTIQUE
SERVICE DES SYSTEMES D'INFORMATION
SERVICE ADMINISTRATION FINANCES COMMUNALES
LECOMMUNICATIONS
PUBLIQUE



BUREAU DU C.A.S.D.I.S.

SEANCE DU 11 FEVRIER 2019

P.V. N° 97
Dossier N° 5

DELIBERATION DU BUREAU DU CASDIS

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU la délibération du Conseil d'administration PV 104 – dossier n° 2.1 du 7 janvier 2019 relative à la gestion des bilans secouristes transmis au SAMU par les sapeurs-pompiers,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à l'autorisation de lancer les procédures concernant l'opération de dématérialisation des bilans secouristes,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- D'autoriser la passation de procédures pour l'opération de dématérialisation des bilans secouristes ;
- De donner délégation à Madame la Présidente du Conseil d'administration pour signer les pièces administratives se rapportant à ces procédures ;
- De donner délégation à Madame la Présidente du Conseil d'administration pour signer les avenants se rapportant à ces procédures à l'exception de ceux ayant une incidence financière supérieure ou égale à 5% par rapport au montant initial des procédures.

La Présidente du Conseil d'administration

Isoline GARREAU-MILLOT